

DEC221123DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Mora-Chevais, directrice de la communication par intérim (DIRCOM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC221122DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie Mora-Chevais aux fonctions de directrice de la communication par intérim (DIRCOM),

DECIDE :

Article 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie Mora-Chevais, directrice de la communication par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication.

Article 2. - La présente décision, qui prendra effet à compter du 14 avril 2022, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

